

Préambule

Le CNC dépend du ministère de la Culture.

Cela n'a pas toujours été le cas, et cela ne se justifie que pour autant que l'action publique, et en particulier les utilisations du Compte de soutien, servent prioritairement des objectifs culturels. S'il s'agit d'améliorer les seules conditions économiques de fabricants (les producteurs), d'intermédiaires (les distributeurs) et de commerçants (les exploitants), le CNC aurait davantage sa place sous la tutelle du ministère de l'Industrie et du commerce. Une idéologie pernicieuse a fait croire que la prospérité économique du secteur assurait la vitalité culturelle. On voit que c'est désormais l'inverse. Le compte de soutien n'est pas au service des seules entreprises du secteur, mais des enjeux artistiques qui y ont cours. Il faut remettre ces enjeux au centre des objectifs de l'action publique, centrale et régionale.

1

Revaloriser le sélectif au détriment de l'automatique.

L'essentiel des fonds gérés par le CNC (80 %) accompagne les projets de la profession proportionnellement à leur ampleur économique. Chaque fois que l'État trouve un nouveau moyen d'augmenter ces fonds, l'essentiel de cet apport renforce cette approche, et accroît l'écart avec les soutiens sélectifs (diverses avances sur recette, à l'édition vidéo, etc.), qui reposent, eux, sur le choix de projets. Exemplairement : le CNC vient d'obtenir que les Fournisseurs d'accès à Internet (FAI) abondent eux aussi le compte de soutien, ce serait un geste fort et justifié d'affecter la totalité de ces sommes nouvelles aux seuls soutiens sélectifs. Le champ d'action du sélectif doit lui-même être étendu au-delà de ce qu'il est aujourd'hui, à tout ceux qui favorisent l'art du cinéma. Le compte de soutien n'appartient pas aux agents économiques de la filière, il est fait pour soutenir la vie du cinéma comme art dans une logique d'intérêt collectif.

2

Combattre le formatage des projets par les procédures de soutien.

Corollaire essentiel du point précédent. Le soutien sélectif, comme le financement par les télévisions, fonctionne grâce à des commissions où le formatage selon des règles pré-établies joue un rôle de plus en plus lourd. L'idéologie du « scénario solide » a joué un rôle calamiteux de standardisation, y compris des projets dits « d'auteur », au nom d'un « professionnalisme » défini par opposition à l'imprévu, à l'aven- ture artistique qui est la raison d'être même du soutien sélec-

tif. Il s'agit de tenir un discours clair en ce sens, la puissance publique (comme les chaînes du service public) a un rôle important à tenir dans ce domaine de l'énoncé, de la revendication. Il s'agit aussi de modifier concrètement les critères et les temporalités d'attribution des soutiens, pour redonner plus d'espace à l'innovation.

3

Redéfinir l'articulation entre l'action du CNC et celle des Régions.

Les Régions jouent désormais un rôle important dans le financement du cinéma, mais sans qu'ait eu lieu la construction d'un espace autonome et la définition d'objectifs particuliers. Ces objectifs ne devraient être ni la substitution à ceux du CNC, ni forcément les mêmes dans chaque région. Ils appellent la définition aussi à l'échelon régional d'une politique du cinéma, qui porte sur l'ensemble de la filière (le court métrage, les salles, le patrimoine, les pratiques amateurs, l'enseignement, les festivals...) et pas seulement sur la production comme y incite actuellement le dispositif « 1 pour 2 »¹. La mise en place d'organismes régionaux voués à une action de long terme indépendante des aléas électoraux, comme cela existe déjà dans les Régions Centre et Basse-Normandie, semble un modèle à développer.

4

Projection numérique : appliquer les propositions du rapport Goudineau.

Le passage des salles à la projection numérique est inéluctable et très proche. Il peut être destructeur de ce qui reste d'encadrement du marché selon des objectifs de diversité ou au contraire renforcer et développer ceux-ci. Une solution technique permet la deuxième option, le rapport remis par Daniel Goudineau au ministre sur ce sujet l'explique très bien : le contrôle des « clés de sécurité » par une agence indépendante (indépendante des exploitants comme des distributeurs). Les nouvelles technologies menacent l'organisation de la mise à disposition des films sur les différents supports : la salle, le DVD, la VOD, les chaînes cryptées, les chaînes en clair... En même temps que la lutte contre la piraterie, le nécessaire maintien de la « chronologie des médias » qui conserve à la salle son rôle fondateur et permet la distinction de l'œuvre cinématographique au sein du flux audiovisuel. La contrepartie de cette chronologie est le renforcement des garanties de pluralisme dans les salles.

5

Limiter le nombre de copies par film.

La sortie de certains films sur 600, 800 ou 1 000 copies rend illusoire toute politique culturelle efficace. En saturant les écrans, et en monopolisant l'attention des médias de masse, elle impose aux autres films un accès minuscule aux écrans restants, et génère une rotation ultrarapide de films qui, ne bénéficiant pas de moyens promotionnels, ont besoin de durée pour trouver leur public. Combattre cette surexposition est très compliqué, cela exige un considérable travail politique et juridique. Ce travail est indispensable, et devrait être une priorité de toute politique du cinéma.

6

Réformer la définition de l'Art et essai.

Le réseau Art et essai est une chance historique pour le cinéma en France (et pas seulement pour le cinéma français). Mais son essor même a conduit à une dérive qui réunit désormais sous le même label des salles et des approches du cinéma très différentes, sinon contradictoires. Cette dérive a été rendue possible par le laxisme quant à la définition des films labellisés A&E. Il importe de remettre l'œuvre, l'exigence envers l'œuvre (du côté

de la recherche contemporaine comme du côté du patrimoine), au principe du label A&E.

7

Donner toute sa place au rôle du cinéma dans l'aménagement du territoire

C'est le corollaire du point précédent. Il faut qu'il y ait du cinéma, des cinémas, partout, notamment dans les banlieues et dans les petites villes. C'est important pour le cinéma comme pour la vie collective et comme contribution au tissu social. Il y a eu une confusion, au détriment des œuvres, entre cette nécessaire mission et celle de l'Art et essai, il faut lui donner sa légitimité et son

autonomie. À l'heure où le passage à la projection numérique menace ses missions antérieures, l'ADRC (Agence pour le développement en régions du cinéma) pourrait jouer un rôle décisif, complémentaire et différent de celui de l'Art et essai. Le travail des exploitants les plus actifs, les plus engagés, aussi bien sur le plan de l'action territoriale que sur celui de l'action artistique, doit être mieux accompagné par les soutiens publics.

8

Dynamiser la politique patrimoniale.

Une politique du cinéma a l'ardent impératif de tisser sans cesse les liens entre le présent du cinéma et son histoire. La connaissance des grands films de toutes les époques et de tous les pays est un ressort décisif dans la relation esthétique avec le cinéma contemporain. La qualité du travail des cinémathèques (« nationales » ou « régionales ») existantes et ses effets sur les publics impose de demander : pourquoi pas trente cinémathèques en

France ? Mais les salles de répertoire, les éditeurs DVD et les chaînes de télévision ont également un rôle à jouer.

9

Développer les formes de présence du cinéma à l'école.

La rencontre avec les grands films comme partie prenante d'une culture, la compréhension théorique et pratique des processus de mise en scène comme formation de l'esprit critique, la découverte de l'expérience de la salle comme rapport aux œuvres et au collectif doivent, bien davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui, faire partie de l'enseignement primaire et secondaire. Cela exige des formateurs spécialisés, et reconnus comme tels, pour les enseignants, et un grand nombre d'améliorations des dispositifs existants. Si l'action du CNC et celle du ministère de l'Éducation nationale

sont indispensables, il faut, pour l'enseignement artistique à l'école dont fait partie le cinéma, une exigence et un soutien politique relayés au plus haut niveau – premier ministre ou président de la République.

10

Valoriser les pratiques amateur.

Le numérique a démocratisé les possibilités d'accès aux outils du cinéma. L'immense majorité des usagers ne sont ni ne seront cinéastes, pas plus que tous ceux qui ont un crayon ne sont écrivains. Mais la pratique de ces outils, dans un but créatif, professionnel ou récréatif même à usage uniquement personnel, ou à destination d'un petit groupe, crée une relation personnelle au cinéma comme

moyen d'expression. Cette relation intime, celle de l'amateur, est une ressource considérable pour la formation de spectateurs à la fois plus exigeants et plus en affinité avec le cinéma.

11

Renforcer toutes les formes d'accompagnement du cinéma.

Outre les travail des salles, l'action patrimoniale, l'éducation et les pratiques amateur, il est essentiel d'accompagner les autres pratiques qui construisent, enrichissent et approfondissent les relations entre les films et les spectateurs. La télévision de service public a un rôle décisif à jouer, et qu'elle ne joue plus, ni par sa programmation de films, ni par la production d'émissions de cinéma dignes de ce nom. Le DVD est un vecteur très important d'accompagnement des films dès lors qu'il s'agit d'un travail d'édition ambitieux. L'édition de livres de cinéma, le travail de la critique aussi bien dans les revues que dans les grands médias (Internet compris) sont d'indispensables relais pour multiplier les rapports possibles aux films, élargir les possibilités pour ceux-ci d'être regardés, et de nous regarder. Les festivals, évidemment et de manière décisive, mais aussi les associations cinéphiles dans les multiples variantes du modèle du ciné-club, doivent être également considérés, y compris à l'échelle du compte de soutien, comme participant de la vie du cinéma comme art.

12

Penser une politique de dialogue entre le cinéma et les autres arts.

Le cinéma existe, il a ses singularités. Il vit plus que jamais en dialogue avec d'autres disciplines artistiques. Cette dynamique, qui enrichit la création dans de nombreuses directions, mérite d'être mieux prise en compte par une politique aujourd'hui trop sectorisée. Cela permettrait aussi que le cinéma soit moins soumis à l'emprise d'autres voisins autrement puissants, et fort peu concernés par les enjeux artistiques, la télévision et l'industrie des jeux vidéo.

1. Le CNC ajoute 1 euro chaque fois qu'une Région investit 2 euros dans la production d'un film.